

FICHES DE DONNEES DE SECURITE ULTRASOLVE COMBI

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ULTRASOLVE COMBI
 Numéro du produit ULS-db,EULS400DB,ZE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit de nettoyage
 Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Fabricant ELECTROLUBE. A division of HK WENTWORTH LTD
 ASHBY PARK, COALFIELD WAY,
 ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE LE65 1JR
 UNITED KINGDOM

+44 (0)1530 419600
 +44 (0)1530 416640
 info@hkw.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

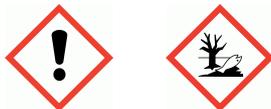
Dangers physiques Non classé.
 Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336
 Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411

Classification (67/548/CEE) Xi;R36/38. F+;R12. N;R50/53. R67.
 ou (1999/45/CE)

Physicochimique Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. Les vapeurs d'aérosols peuvent être enflammées lors de la pulvérisation sur une flamme nue ou tout matière incandescente.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

ULTRASOLVE COMBI

Mentions de danger	<p>H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Mentions de mise en garde	<p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 Recueillir le produit répandu. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.</p>
Contient	<p>CYCLOHEXANE, 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL, PROPANE-2-OL, HEXANE, MÉLANGE D'ISOMÈRES (CONTENANT MOINS DE 5% DE N-HEXANE, CE N° 203-777-6, HEPTANE</p>
Mentions de mise en garde supplémentaires	<p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.</p>

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ULTRASOLVE COMBI

CYCLOHEXANE		30-60%
Numéro CAS: 110-82-7	Numéro CE: 203-806-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463273-41-XXXX
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Liq. 2 - H225		F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R50/53
Skin Irrit. 2 - H315		
STOT SE 3 - H336		
Asp. Tox. 1 - H304		
STOT SE 3 - H336		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		
PROPANE-2-OL		10-30%
Numéro CAS: 67-63-0	Numéro CE: 200-661-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Liq. 2 - H225		F;R11 Xi;R36 R67
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H336		
1-MÉTHOXY-2-PROPANOL		10-30%
Numéro CAS: 107-98-2	Numéro CE: 203-539-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457435-35-0000
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Liq. 3 - H226		R10 R67
STOT SE 3 - H336		
STOT SE 3 - H336		
HEXANE, MÉLANGE D'ISOMÈRES (CONTENANT MOINS DE 5% DE N-HEXANE, CE N° 203-777-6)		5-10%
Numéro CAS:	Numéro CE:	
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Liq. 2 - H225		F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R51/53
Skin Irrit. 2 - H315		
STOT SE 3 - H336		
Asp. Tox. 1 - H304		

ULTRASOLVE COMBI

HEPTANE	1-5%
Numéro CAS: 142-82-5	Numéro CE: 205-563-8
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R50/53
N-HEXANE	<1%
Numéro CAS: 110-54-3	Numéro CE: 203-777-6
Facteur M (aigu) = 1	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361f STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F;R11 Repr. Cat. 3;R62 Xn;R48/20,R65 Xi;R38 R67 N;R51/53

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Aucun ingrédient classé, ou soumis à des limites d'exposition professionnelle, présent au-dessus des niveaux de divulgation.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

ULTRASOLVE COMBI

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Poudre. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une braise.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

CYCLOHEXANE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 300 ppm 1050 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 375 ppm 1300 mg/m³

PROPANE-2-OL

ULTRASOLVE COMBI

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 100 ppm 375 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 150 ppm 568 mg/m³

HEPTANE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 400 ppm 1600 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

N-HEXANE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 50 ppm 170 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

DNEL	Industrie - Contact avec la peau; : 888 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; : 500 mg/m ³
	Consommateur - Contact avec la peau; : 319 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; : 89 mg/m ³
PNEC	Consommateur - Ingestion; : 26 mg/kg/jour
	- Eau douce; 140.9 mg/l
	- Eau de mer; 140.9 mg/l
	- Sediment; 552 mg/kg
	- Sol; 28 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas fumer dans la zone de travail.

ULTRASOLVE COMBI

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol. Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Citronée.
Point de fusion	-29°C/-20.2°F
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>80°C/176°F @
Point d'éclair	0°C/32°F (Coupelle fermée).
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 0.6 Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 8.3
Pression de vapeur	11.5 kPa @ 20°C/68°F
Densité relative	0.780 @ 20°C/68°F
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Température d'auto-inflammabilité	> 250°C/482°F

9.2. Autres informations

Autres informations Non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Indéterminé. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter le contact avec les acides et les bases.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

ULTRASOLVE COMBI

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres effets sur la santé	Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.
Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Nausées, vomissements.
Contact cutané	Irritant pour la peau. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère. Le produit a un effet de délipidation de la peau. Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux.
Voie d'exposition	Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Informations toxicologiques sur les composants

PROPANE-2-OL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 4 700,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 4 700,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 12 800

Espèces Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 46,5

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 46,5

Inhalation	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Irritation des yeux et des muqueuses. Effet narcotique. Dépression du système nerveux central.
Voie d'exposition	Contact cutané et/ou oculaire. Absorption cutanée Ingestion
Organes cibles	Système nerveux central Yeux Peau Système respiratoire, poumons

ULTRASOLVE COMBI

Symptômes Irritation des yeux et des muqueuses. Pupilles dilatées. Rhinite (inflammation de la muqueuse nasale). Détresse respiratoire générale, toux sèche improductive. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige.

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 4 016,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 4 016,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 3 000,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 3 000,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 54,6

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 54,6

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Dangereux pour l'environnement en cas de rejet dans les cours d'eau.

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

CYCLOHEXANE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < L(E)C50 ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 42.3 mg/l, Poissons

toxicité aquatique chronique

NOEC 0.01 < NOEC ≤ 0.1

Dégradabilité Non-rapidly degradable

Facteur M (chronique) 1

PROPANE-2-OL

ULTRASOLVE COMBI

Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 hours, 96 heures: 9640 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours, 48 heures: 13299 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 hours, 72 heures: > 1.000 mg/l, Scenedesmus subspicatus
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , >: > 1.000 mg/l, Boues activées

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: 20800 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 23300 mg/l, Daphnia magna

HEPTANE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < L(E)C50 ≤ 1

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 4.924 mg/l, Poissons

toxicité aquatique chronique

NOEC 0.01 < NOEC ≤ 0.1

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

PROPANE-2-OL

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Informations écologiques sur les composants

PROPANE-2-OL

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

Informations écologiques sur les composants

PROPANE-2-OL

ULTRASOLVE COMBI

Résultats des évaluations Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.
PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS (CYCLOHEXANE)
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS (CYCLOHEXANE)
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS (CYCLOHEXANE)
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS (CYCLOHEXANE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Risque subsidiaire ADR/RID	
Etiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Etiquette IMDG	
Classe/division ICAO	2.1
Risque subsidiaire ICAO	
Etiquettes de transport	



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

Groupe d'emballage (ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG)

Groupe d'emballage (ICAO)

14.5. Dangers pour l'environnement

ULTRASOLVE COMBI

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Code de consignes
d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du
danger (ADR/RID)

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Aucune information requise.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, amendée.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII)

Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII)

Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Publié par Grace Claypole

Date de révision 30/04/2015

Révision 8

Numéro de FDS 13164

ULTRASOLVE COMBI

Phrases de risque dans leur intégralité

R10 Inflammable.
R11 Facilement inflammable.
R12 Extrêmement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R38 Irritant pour la peau.
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62 Risque possible d'altération de la fertilité.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Mentions de danger dans leur intégralité

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.